

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 4 juin 2018, à la salle du Conseil, à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS les conseillers et conseillères suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Lina Courtois, Huguette Larose et Sylvie Martel et messieurs Jacques Demers, Marc Hurtubise et René Vaillancourt.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Madame Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Onze (11) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Mot de bienvenue**
- 2 Adoption de l'ordre du jour**
- 3 Adoption du procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 7 mai 2018
- 4 Finance**
 - 4.1 Faits saillants du rapport financiers 2017
 - 4.2 Vente pour taxes – Convention avec la MRC de Memphrémagog
 - 4.3 Ristourne 2017 de la MMQ
- 5 Voirie**
 - 5.1 Rapport mensuel – Inspecteur en voirie
 - 5.2 Mandat – Déneigement chemins de tolérance 2018-2019 et 2019-2020
 - 5.3 Demande de déneigement par tolérance – rue Bégin
 - 5.4 Mandat – Fauchage en bordure des chemins
 - 5.5 Autorisation du dépôt de l'indemnité provisionnelle visant l'acquisition des lots 4 249 004 et 4 249 803, rue du Val-Joli
 - 5.6 Mandat en évaluation foncière – Expropriation des lots 4 249 004, 4 249 803 et 4 249 051, rue du Val-Joli
 - 5.7 Mandat – Préparation de plans et devis pour la reconstruction de la rue du Val-Joli
 - 5.8 Mandat – Relevé topographique pour la reconstruction de la rue du Val-Joli
 - 5.9 Mandat – Analyse géotechnique – rue Caroline
 - 5.10 Programme d'aide à la voirie locale – Modalités 2018-2021 – Dossier AIRRL-2017-388
 - 5.11 Programme d'aide à la voirie locale – Modalités 2018-2021 – Dossier du Chemin North Hatley (résolution 2017-06-586)
 - 5.12 Autorisation à préparer un appel d'offres – Réfection du chemin North Hatley
- 6 Sécurité publique**
- 7 Urbanisme**
 - 7.1 Rapport mensuel - Inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 7.2 Aménagement du village – Remplacement de luminaires, autorisation
 - 7.3 Marché public des Collines- Demande d'installation d'enseignes

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

8 Environnement

- 8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier
- 8.2 Conseil régional de l'Environnement - Adhésion

9 Loisirs / culture

- 9.1 Demande financement / Fête de voisins

10 Administration

- 10.1 Rapport de dépenses de la directrice générale
- 10.2 Congrès 2018 de la FQM – Inscription
- 10.3 Autorisations – Tours cyclistes CIBC Charles Bruneau- 9 juin;
5 juillet
- 10.4 Autorisation – Le Défi des Collines Hiver 2019
- 10.5 Congrès 2018 de l'ADMQ – Inscription
- 10.6 Climatisation des locaux de l'hôtel de ville

11 Adoption des comptes payés et à payer

12 Correspondance

13 Divers

- 13.1 Présidence à la FCM - Motion de félicitation à Mme Hamm

14 Période de questions

15 Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-06-829

Il est proposé par : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 4 juin 2018 avec la modification suivante :

Au point 5.10 Remplacer « Mandat Plans et devis rue Caroline » par : Programme d'aide à la voirie locale – Modalités 2018-2021 – Dossier AIRRL-2017-388

ADOPTÉ

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance du 7 mai 2018

2018-06-830

Il est proposé par : madame la conseillère Huguette Larose

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 7 mai 2018 tel que rédigé.

4) FINANCE

4.1 Faits saillants du rapport financier 2017

Le maire présente aux citoyens présents, conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que la secrétaire-trésorier a dressé le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et attesté de sa véracité, conformément à l'article 176 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que le rapport financier a été déposé conformément à l'article 176.1 lors de la séance du conseil du 7 mai dernier, tout comme le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre.

Considérant que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, conformément à 176.2.2 et que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

2018-06-831

Il est proposé par : madame la conseillère Lina Courtois

Et résolu

Que le rapport financier 2017 de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley soit diffusé sur le territoire de la municipalité par l'entremise de son site Internet.

ADOPTÉ

4.2 Ventes pour taxes – Convention avec la MRC de Memphrémagog

Considérant qu'une liste de propriétés ayant des arrérages de taxes a été présentée à la MRC de Memphrémagog pour la vente aux enchères qui se tiendra le 14 juin prochain à la MRC;

Considérant que les avis n'ont pu être signifiés pour certains des immeubles;

Considérant que la MRC de Memphrémagog désire signer une convention la dégageant, elle et ses officiers, de toute responsabilité relativement à la vente pour taxes des immeubles pour lesquels la correspondance expédiée en vertu des articles 1028 et 1041 du Code municipal a été retournée;

2018-06-832

Il est proposé par : madame la conseillère Huguette Larose

Et résolu

Que la mairesse suppléante et la secrétaire trésorière de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, une convention avec la MRC de Memphrémagog pour indemniser celle-ci et ses officiers de toute conséquence pécuniaire pouvant résulter de la vente pour arrérages de taxes des immeubles mentionnés et décrits dans ladite convention en raison de l'inobservation des articles 1028 et 1041 du Code Municipal, vente qui aura lieu le 14 juin 2018.

ADOPTÉ

4.3 Ristourne 2017 de la MMQ

La secrétaire trésorière informe les membres de la ristourne que la municipalité a reçue de la Mutuelle des Municipalités du Québec, pour l'année 2017, celle-ci s'élevant à 2 089 \$. La municipalité a reçu, depuis son adhésion, un montant total de 22 119 \$. Le document est déposé pour le bénéfice des membres.

5) VOIRIE

5.1 Rapport mensuel – Inspecteur en voirie

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de mai est déposé.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

5.2 Mandat – Déneigement chemins de tolérance 2018 – 2019 et 2019 – 2020

Considérant les appels d’offres sur invitation lancés auprès de cinq entrepreneurs par la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, le 14 mai dernier, aux fins d’obtenir des propositions pour l’exécution des travaux de déneigement de chacun des chemins désignés de tolérance de la municipalité;

Considérant les trois propositions reçues le 28 mai dernier à la suite de cet appel d’offres et les prix soumis pour chacun des chemins;

2018-06-833

Il est proposé par : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

Que les contrats pour l’exécution des travaux de déneigement des chemins de tolérance pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020 soient confiés au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l’entrepreneur Cody Wallis, en respect des modalités du devis d’appel d’offres, selon les prix soumis ci-dessous le 28 mai 2018 :

Rue	Longueur	Entrepreneur	2018-2019	2019-2020	Total avant taxes
Anthuriums	1 260 m	Cody Wallis	3 465,00 \$	3 525,00 \$	6 990,00 \$
Denonvert	300 m	Cody Wallis	1 350,00 \$	1 400,00 \$	2 750,00 \$
Camélias	200 m	Cody Wallis	1 800,00 \$	1 850,00 \$	3 650,00 \$
Bégin	200 m	Cody Wallis	800,00 \$	850,00 \$	1 650,00 \$
Des Gagné	295 m	Cody Wallis	800,00 \$	850,00 \$	1 650,00 \$
De la Héronnière	700 m	Cody Wallis	1 950,00 \$	2 000,00 \$	3 950,00 \$
Du Hameau	200 m	Cody Wallis	800,00 \$	850,00 \$	1 650,00 \$
Jacinthe	504 m	Cody Wallis	3 100,00 \$	3 150,00 \$	6 250,00 \$
Des Lupins	300 m	Cody Wallis	700,00 \$	750,00 \$	1 450,00 \$
Martin	250 m	Cody Wallis	875,00 \$	900,00 \$	1 775,00 \$
Des Muguetts	880 m	Cody Wallis	2 420,00 \$	2 465,00 \$	4 885,00 \$
Margil	150 m	Cody Wallis	900,00 \$	950,00 \$	1 850,00 \$
Pépino	180 m	Cody Wallis	1 440,00 \$	1 480,00 \$	2 920,00 \$
Percée	400 m	Cody Wallis	900,00 \$	950,00 \$	1 850,00 \$
Rivière (Gagnon) Est	300 m	Cody Wallis	1 400,00 \$	1 450,00 \$	2 850,00 \$
Rivière (St-Rock) Ouest	1 200 m	Cody Wallis	5 300,00 \$	5 400,00 \$	10 700,00 \$
Murray	300 m	Cody Wallis	750,00 \$	800,00 \$	1 550,00 \$
Sangster	300 m	Cody Wallis	1 225,00 \$	1 275,00 \$	2 500,00 \$
Val-Joli	700 m	Cody Wallis	1 925,00 \$	1 975,00 \$	3 900,00 \$
Waban-Aki Nord (entre la rue de la Pointe Abbott et la Montée Massawippi (sablage lorsque requis) ¹	200 m	Cody Wallis	1 175,00 \$	1 175,00 \$	2 350,00 \$

Qu’un exemplaire de la présente résolution soit transmis aux soumissionnaires et que les sommes nécessaires à ces mandats soient prélevées à même le poste 02-330-01-433 des prévisions budgétaires 2018.

ADOPTÉ

5.3 Demande de déneigement par tolérance – rue Bégin

Considérant la demande des propriétaires des lots ayant front sur la « rue Bégin », reçue le 24 mai dernier, afin que les frais d’entretien hivernal de ladite rue soient pris en charge par la municipalité;

Considérant les discussions des membres du conseil à cet effet;

2018-06-834

Il est proposé par : monsieur le conseiller Marc Hurtubise

Et résolu

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley accepte de pourvoir aux travaux de déneigement de la rue Bégin dès la saison hivernale 2018-2019 en vertu de sa réglementation relative aux chemins de tolérance (règlement 2008-440).

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que, comme condition à l'acceptation de la demande, il soit requis que les arbres et arbustes qui seront identifiés par la municipalité pour être coupés ou émondés, le soient par les bénéficiaires de la demande de manière à faciliter l'exécution des travaux de déneigement.

Que cette acceptation soit valable tant qu'elle ne sera pas modifiée par une autre résolution du conseil.

Que la direction générale soit autorisée à négocier avec un entrepreneur qualifié aux fins que ces travaux soient réalisés lorsque requis.

ADOPTÉ

5.4 Mandat – Fauchage en bordure des chemins

Considérant qu'il est requis de prévoir des travaux de fauchage des abords des rues et des chemins municipaux au cours du mois de juillet;

Considérant l'appel d'offres sur invitation lancé par la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley le 23 mai dernier aux fins d'obtenir des propositions pour l'exécution de ces travaux;

Considérant les propositions reçues à la suite de cet appel d'offres, le 4 juin 2018 et la recommandation des membres du conseil;

2018-06-835

Il est proposé par : madame la conseillère Huguette Larose

Et résolu

Que le contrat pour l'exécution des travaux de fauchage des abords de rues pour l'été 2018 soit confié au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Débroussailleurs G.S.L. inc., pour un prix de 31,62 \$ incluant les taxes, au kilomètre double et ce, à même le poste 02-320-01-513 des prévisions budgétaires 2018.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis aux soumissionnaires et que les sommes nécessaires à ce mandat soient prélevées à même le poste 02-320-01-513 des prévisions budgétaires 2018.

ADOPTÉ

5.5 Autorisation du dépôt de l'indemnité provisionnelle visant l'acquisition des lots 4 249 004 et 4 249 803, rue du Val-Joli

Considérant que la municipalité a fait signifier au propriétaire des lots 4 249 004 et 4 249 803 un avis d'expropriation, le 7 mars 2018;

Considérant qu'en vertu de l'article 53.11 de la Loi sur l'expropriation, la municipalité doit déposer, à titre d'indemnité provisionnelle, une somme représentant au moins 70% de l'offre faite à l'exproprié;

Considérant qu'une telle offre a été faite et transmise à l'exproprié, par courrier recommandé, le 9 février 2018 au montant de 23 105\$;

2018-06-836

Il est proposé par : madame la conseillère Sylvie Martel

Et résolu

D'autoriser le dépôt d'une somme de 16 173,50\$ au Greffe de la Cour supérieure à titre d'indemnité provisionnelle dans le dossier identifié au Tribunal administratif du Québec SAI-Q-231997-1803 et que la somme de 16 173,50\$ soit appropriée à même le règlement d'emprunt numéro 2017-501 pour la municipalisation de la rue Val-Joli.

Que le chèque de 16 173,50\$ soit libellé au nom de *Monty Sylvestre* en fidéicommiss.

ADOPTÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

**5.6 Mandat en évaluation foncière – Expropriation des lots
4 249 004, 4 249 803 et partie du lot 4 249 051, rue du Val-Joli**

2018-06-837

Il est proposé par : madame la conseillère Lina Courtois

Et résolu

De mandater les évaluateurs Jean-Pierre Cadrin & Associés afin de procéder à l'évaluation des lots 4 249 004, 4 249 803 et partie du lot 4 249 051 dans le dossier d'expropriation portant les numéros SAI-Q-231997-1803 et SAI-Q-232051-1803 au Tribunal administratif du Québec.

Que la somme nécessaire au mandat soit appropriée à même le règlement d'emprunt numéro 2017-501 pour la municipalisation de la rue du Val-Joli et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Jean-Pierre Cadrin & Associés.

ADOPTÉ

**5.7 Mandat – Préparation de plans et devis pour la reconstruction
de la rue du Val-Joli**

Considérant que la reconstruction du chemin Val-Joli est prévue au plan des immobilisations de voirie de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley pour l'année 2018;

Considérant les propositions de coûts reçues de firmes d'ingénierie suite à une demande de prix par la direction générale afin de convenir d'un contrat de gré à gré pour la préparation des plans et devis et la recommandation des membres du conseil;

2018-06-838

Il est proposé par : monsieur le conseiller Marc Hurtubise

Et résolu

Qu'un mandat soit donné à la firme de génie-conseil EXP au prix et conditions de l'offre de services en date du 28 mai 2018, soit au prix de 7 750 \$ plus les taxes applicables, le tout afin de procéder à la préparation des plans et devis visant à définir les travaux de voirie à réaliser pour la reconstruction du chemin du Val-Joli.

Que la somme nécessaire au mandat soit appropriée à même le règlement numéro 2017-501 pour la municipalisation de la rue du Val-Joli et qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires.

Que, si la municipalité le juge nécessaire, elle utilise les services d'assistance technique pour la réalisation des travaux selon la tarification horaire suivante indiquée au décret EXP, avec réduction de 5% soit : 95\$/hre (ingénieur); 76\$/hre (technicien dessinateur), en respect de l'offre de services déposée.

Que ces plans et devis servent aux fins de l'appel d'offres publics à publier dès que possible afin de permettre la réalisation des travaux, l'administration étant autorisée à procéder sans autre approbation.

ADOPTÉ

**5.8 Mandat – Relevé topographique pour la reconstruction de la
rue du Val-Joli**

Considérant que la reconstruction du chemin Val-Joli, prévue au plan des immobilisations de voirie de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley pour l'année 2018, nécessite l'utilisation de relevés topographiques pour l'étape finale de reconstruction;

2018-06-839

Il est proposé par : madame la conseillère Sylvie Martel

Et résolu

Que, si le mandataire nommé pour la préparation des plans et devis le juge nécessaire, un mandat soit donné à Groupe HBG-Arpenteurs géomètres pour compléter les données topographiques actuelles, ce qui nécessitera approximativement une journée de travail.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que la somme nécessaire au mandat soit appropriée à même le règlement numéro 2017-501 pour la municipalisation de la rue du Val-Joli et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Groupe HBG-Arpeurs géomètres.

ADOPTÉ

5.9 Mandat – Analyse géotechnique – rue Caroline

Considérant qu'il est requis de prévoir des travaux correcteurs sur certaines sections de la rue Caroline afin de régler les problèmes récurrents observés par les utilisateurs de la rue, lesquels sont liés au dégel printanier;

Considérant l'invitation faite le 23 mai dernier auprès de laboratoires à déposer un prix en vue de convenir d'un contrat de gré à gré, pour procéder à un échantillonnage du sol de la rue Caroline afin de déterminer les causes exactes de ces problèmes;

Considérant les trois propositions reçues le 1^{er} juin 2018 et la recommandation des membres du conseil;

2018-06-840

Il est proposé par : monsieur le conseiller Marc Hurtubise

Et résolu

Que le contrat pour l'exécution de travaux d'échantillonnage sur la rue Caroline incluant les analyses et des recommandations soit confié à Groupe ABS, pour une somme de 3130\$, en respect de l'offre de prix reçue le 31 mai (la location d'une rétro caveuse a été retranchée de l'offre de services, tel qu'entendu avec l'entreprise).

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis aux soumissionnaires et que les sommes nécessaires à ce mandat soient prélevées à même le poste 02-320-00-514 des prévisions budgétaires 2018.

ADOPTÉ

5.10 Programme d'aide à la voirie locale – Modalités 2018-2021 – Dossier AIRRL-2017-388

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a pris connaissance des nouvelles modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que la municipalité désire présenter à nouveau une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissible dans le cadres du volet AIRRL du PAVL;

Considérant que la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la municipalité choisit d'établir la source de calculs de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux produit par la firme Côté, Jean et associés;

2018-06-841

Il est proposé par : madame la conseillère Huguette Larose

Et résolu

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

De confirmer l'engagement de la municipalité à faire réaliser les travaux selon les délais d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

5.11 Programme d'aide à la voirie locale – Modalités 2018-2021 – Dossier du Chemin North Hatley (résolution 2017-06-586)

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a pris connaissance des nouvelles modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que la municipalité désire présenter à nouveau une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissible dans le cadres du volet AIRRL du PAVL;

Considérant que la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la municipalité choisit d'établir la source de calculs de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux produit par la firme Côté, Jean et associés;

2018-06-842

Il est proposé par : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles pour la réfection du chemin North Hatley.

De confirmer l'engagement de la municipalité à faire réaliser les travaux selon les délais d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

5.12 Autorisation à préparer un appel d'offres – Réfection du chemin North Hatley

Considérant l'absence de réponse à la demande d'aide financière placée auprès du ministère Transports, Mobilité durable et Électrification des transports afin de soutenir la réalisation la réfection du chemin North Hatley;

Considérant que pour permettre potentiellement la réalisation de travaux en 2018, il est nécessaire de procéder à l'appel d'offres public avant le 15 du mois de septembre;

Considérant que le lancement de l'appel d'offres ne constitue pas un engagement à accorder le contrat et que d'autre part des options peuvent être prévues à cet appel d'offres pour permettre des ajustements en fonctions de circonstances et décisions du conseil;

2018-06-843

Il est proposé par : madame la conseillère Lina Courtois

Et résolu

D'autoriser la direction générale à préparer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de réfection du chemin North Hatley.

Que cet appel d'offres prévoit des options de réalisation pouvant permettre de réaliser les travaux en respect des réponses attendues du ministère Transports, Mobilité durable et Électrification des transports.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que selon les circonstances, la décision finale quant à l'octroi ou non d'un contrat soit prise lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉ

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspectrice en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspectrice pour le mois de mai est déposé.

7.2 Aménagement du village – Remplacement de luminaires, autorisation

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a entamé une réflexion portant sur une planification stratégique de son territoire afin d'optimiser certains aspects des infrastructures de la municipalité, dont ceux liés à la sécurité;

Considérant qu'il y a lieu, notamment, d'inciter les conducteurs de véhicules à respecter la zone de 50km et celle de 30 km à leur arrivée au village;

Considérant la pertinence, pour les membres du conseil, de modifier les luminaires de la Grand-Rue, soit la portion de la route 108 traversant le village, en remplaçant l'éclairage actuel de cette portion de route nationale par un éclairage plus adapté et inclusif au secteur villageois de la municipalité;

2018-06-844

Il est proposé par : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à entamer les démarches nécessaires au remplacement des luminaires de la Grand-Rue dans le respect des démarches de planification stratégique de la municipalité, soit :

- dans un premier temps, évaluer la pertinence du service d'éclairage de rues de la Fédération québécoise des municipalités;
- dans un deuxième temps, procéder si nécessaire à un appel sur invitation pour l'obtention de coûts de remplacement de luminaires;
- effectuer toute autre démarche en lien avec le projet, telles les autorisations nécessaires au remplacement de luminaires auprès des autorités concernées.

ADOPTÉ

7.3 Marché public des Collines- Demande d'installation d'enseignes

Considérant la demande d'installation, par l'organisation du Marché public des Collines, de deux enseignes publicitaires de 3 pieds par 6 pieds dont une sur l'ancien terrain de la Caisse populaire et une au parc de l'Aiglon et ce, afin d'annoncer l'événement prévu chaque dimanche pendant l'été;

Considérant que le conseil soutient cet événement, qui a fait l'objet d'une grande popularité auprès de la population en 2017;

Considérant que l'occupation du domaine public de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley est interdite en vertu règlement 2016-494 sauf si elle a été accordée par résolution du conseil municipal (article 3);

Considérant que le conseil a entamé une réflexion portant sur une planification stratégique de son territoire afin d'optimiser certains aspects des infrastructures de la municipalité, dont ceux liés à une harmonisation visuelle du village;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que, dans ce contexte, un contrat a été octroyé lors de la séance de mai dernier (résolution 2018-05-820) pour réaliser des travaux d'aménagement paysager du parc de l'Aiglon notamment;

2018-06-845

Il est proposé par : madame la conseillère Lina Courtois

Et résolu

D'autoriser l'installation d'une enseigne publicitaire dont la superficie maximale sera de 2 m² (règlement 1990-256), à l'emplacement même du Marché public des Collines, soit sur le terrain municipal où se situe l'ancienne Caisse populaire.

De ne pas autoriser l'installation d'enseigne au Parc de l'Aiglon.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à l'organisation du Marché public des Collines.

ADOPTÉ

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de mai est déposé.

8.2 Conseil régional de l'Environnement - Adhésion

Considérant l'intérêt et les préoccupations du conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley pour les enjeux environnementaux;

Considérant la proposition d'adhésion du Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie (CREE);

Considérant que le CREE travaille avec des organismes, des entreprises privées, des institutions, des réseaux, des instances gouvernementales et municipales et des citoyens afin d'améliorer la performance environnementale de l'Estrie et que le statut de membre permettrait à la municipalité de s'impliquer plus directement dans les activités et interventions de l'organisme, par le biais des chantiers de travail ou du conseil d'administration;

2018-06-846

Il est proposé par : madame la conseillère Huguette Larose

Et résolu

De joindre le réseau des membres du Conseil de l'Environnement de l'Estrie et de déboursier un montant de 50\$ pour l'adhésion annuelle de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley comme membre régulier, à même le poste 02-110-00-494 des prévisions budgétaires 2018.

ADOPTÉ

9) LOISIRS / CULTURE

9.1 Demande de financement / Fête de voisins

Considérant la demande de soutien financier transmise le 22 mai dernier par deux citoyennes du secteur baie des Sables aux fins de soutenir une activité visant à favoriser les relations entre voisins et briser l'isolement des nouveaux arrivants, notamment;

Considérant que les membres du conseil saluent de telles initiatives mais que les prévisions budgétaires 2018 ne prévoient pas de fonds pour de telles activités d'une part et que, d'autre part, les événements semblables organisés par le passé n'ont pas été supportés financièrement par la municipalité;

2018-06-847

Il est proposé par : madame la conseillère Huguette Larose

Et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

De décliner la demande de soutien financier aux citoyens demandeurs pour l'organisation d'une fête des voisins, le 30 juin 2018.

ADOPTÉ

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses de la directrice générale

Le rapport de dépenses de la directrice générale pour le mois de mai est déposé, tel que le prévoit le règlement 2008-442.

10.2 Congrès 2018 de la FQM – Inscription

Considérant la tenue du congrès de la Fédération québécoise des municipalités, du 20 au 22 septembre inclusivement et l'intérêt des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley à y participer;

2018-06-848

Il est proposé par : madame la conseillère Lina Courtois

Et résolu

De procéder à l'inscription de tous les membres du conseil et de la directrice générale de la municipalité au congrès 2018 de la Fédération québécoise des municipalités, les 20, 21 et 22 septembre et de déboursier les frais afférents, à même le poste 02-110-00-346 des prévisions budgétaires 2018.

ADOPTÉ

10.3 Autorisations – Tours cyclistes CIBC Charles Bruneau – 9 juin et 5 juillet

Considérant les demandes présentées par la Fédération québécoise des sports cyclistes aux fins d'autoriser le passage sur le territoire de la municipalité de deux événements cyclistes le Tour CIBC Charles-Bruneau, qui auront lieu le 9 juin et le 5 juillet 2018;

Considérant les modalités transmises en lien avec cette demande et compte tenu du fait qu'une centaine de cyclistes traverseront le territoire;

2018-06-849

Il est proposé par : madame la conseillère Sylvie Martel

Et résolu

D'appuyer la deuxième édition du Parcours de la Découverte et d'autoriser le passage, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, des cyclistes qui participeront à l'événement ainsi que des caravanes de véhicules techniques organisateurs.

D'appuyer également la 23^{ème} édition du parcours de deux jours ralliant Sherbrooke à Boucherville.

Que cette autorisation soit faite sans frais, le tout représentant la contribution de la municipalité à la tenue de l'activité et qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la chargée de projets Cyclisme pour tous.

De demander à l'organisation d'aviser les corps policiers concernés par l'évènement et de leur transmettre un exemplaire de la présente résolution.

ADOPTÉ

10.4 Autorisation – Le Défi des Collines Hiver 2019

Considérant l'intérêt de l'organisation du Défi des collines pour tenir à nouveau l'événement en période hivernale sur le territoire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley;

Considérant que la municipalité collabore depuis plusieurs années à l'organisation de cet événement et s'en montre satisfaite;

2018-06-850

Il est proposé par : monsieur le conseiller René Vaillancourt

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Et résolu

De confirmer l'intérêt de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley à la version hivernale du Défi des Collines et de proposer que la prochaine activité hivernale ait lieu le samedi 16 février 2019.

Que la contribution de la municipalité à la tenue de l'activité se traduise par l'utilisation, sans frais, des installations municipales et, plus spécifiquement, de la salle communautaire dès la veille de l'événement afin de permettre aux organisateurs de préparer le lieu d'inscriptions des coureurs.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à l'organisateur du Défi des collines.

ADOPTÉ

10.5 Congrès 2018 de l'ADMQ - Inscription

Considérant l'adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs généraux du Québec pour l'année 2018 (résolution 2018-05-226);

2018-06-851

Il est proposé par : monsieur le conseiller Marc Hurtubise

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux du Québec et de déboursier les frais afférents, à même le poste 02-130-00-454 des prévisions budgétaires 2018.

ADOPTÉ

10.6 Climatisation des locaux de l'hôtel de ville

Considérant que la salle du conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley n'est actuellement pas climatisée et que certains locaux du rez-de-chaussée situés du côté sud de la bâtisse sont mal desservis par le système actuel;

Considérant la demande de prix faite auprès de deux entrepreneurs de la région spécialisés en climatisation;

2018-06-852

Il est proposé par : madame la conseillère Lina Courtois

Et résolu

De mandater l'entrepreneur Climatisation Duplessis pour l'installation d'un système de climatisation pour la salle du conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et de trois unités murales au rez-de-chaussée pour le coût de 8 424\$ plus les taxes.

ADOPTÉ

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer		
257	*Bell Internet	33,17 \$
256	*Bell Mobilité (cell C.Labelle)	91,57 \$
255	*Financière Banque Nationale (emprunt salle comm.)	4 876,35 \$
	*FTQ (reer employés-employeur)	2 030,63 \$
	*Ministère du revenu	11 144,59 \$
	*Receveur général	5 209,27 \$
	*Rémunération des élus	6 383,21 \$
	*Rémunération du personnel	20 751,04 \$
252	*Ville de Sherbrooke	1 538,01 \$
282	ADMQ (congrès dg)	661,11 \$
297	AGC Serrurier (réparer serrure bureau mun)	122,45 \$
307	Aquatech	280,64 \$
294	Au microphone (2e versement)	1 379,70 \$
273	Bauval Tech-Mix	391,46 \$
307	Beauregard fosses septiques (contrat)	47 450,37 \$
261	Bell	374,71 \$
299	Bergeron, Julie (entretien ménager)	787,61 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Liste des comptes à payer (suite)		
290	Bilodeau, Nancy (remboursement de frais)	27,84 \$
286	Blouin, Nicole-Andrée (remboursement de frais)	19,68 \$
289	Caron, Serge (remboursement de frais)	27,84 \$
265	Comeau, Line (remboursement de frais)	73,92 \$
278	Construction Couillard (gravier)	53,51 \$
287	Construction Goudreau Inc (contrat niveleuse)	4 923,46 \$
296	CRIFA (paniers de fleurs)	450,00 \$
302	Descoteaux, Éric (remboursement de frais)	388,48 \$
306	Distribution Marcel Laroche Inc. (bouteilles d'eau)	36,40 \$
266	Entreprise LTCA (location toilette chimique)	152,35 \$
293	Excavation St-Pierre (barrage de castor)	344,92 \$
263	FCDQ -bureau en gros (boîtes de papiers)	363,58 \$
262	Fonds de l'information foncière (mutations)	76,00 \$
281	Gilles Labonté (installer lumières mairie)	509,50 \$
305	Groupe HBG Inc.	344,93 \$
285	Groupe Ultima inc (avenant pour protection cyber)	545,00 \$
267	Imprimerie plus (Le Catherinois et papiers entêtes)	2 177,59 \$
279	Informatique Orford	1 898,19 \$
303	La Capitale Assurance	1 060,35 \$
310	Labelle, Chrisine (remboursement de frais)	44,64 \$
298	Leprohon (réparer climatiseur)	835,50 \$
295	Les Entreprises Éric Groleau(contrat balayage des rues)	8 590,93 \$
264	Location Langlois	93,71 \$
308	Martech signalisation	824,09 \$
291	Martel, Sylvie (remboursement de frais)	77,28 \$
269	Matériaux Magog Orford (tube fluo pour le bureau)	967,46 \$
309	Mathieu, Josyane (frais de garde salle comm)	60,00 \$
271	Mégaburo (contrat photocopieur)	54,62 \$
270	Molleur, Stéphan (tonte de pelouse 1/4)	2 299,50 \$
268	MRC Memphrémagog	2 093,09 \$
272	Petite caisse	80,54 \$
288	Raymond Chabot Grant Thornton & Ass.(vérificateurs)	6 795,02 \$
273	Récupération L.Maillé (ramassé chevreuil)	114,98 \$
274	Régie de police Memphrémagog	40 826,00 \$
	Rémunération des membres CCU	90,00 \$
275	S.P.A.de l'Estrie	637,68 \$
284	Serrurier Harmer (clé médéco Lac Massawippi)	303,53 \$
292	Services de cartes Desjardins	1 365,54 \$
300	Stanley-Dany Taylor Transports Inc.	15 079,52 \$
311	Vachon, Nicholas (remboursement de frais)	655,50 \$
277	Ville de Magog (entente incendie)	22 190,67 \$
	TOTAL	221 059,23 \$

2018-06-853

Il est proposé par : madame la conseillère Sylvie Martel

Et résolu

Que les comptes soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

12) CORRESPONDANCE

13) DIVERS

13.1 Présidence à la FCM - Motion de félicitation à Mme Hamm

Considérant que la mairesse de Magog, Madame Vicki-May Hamm, a été élue présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) au terme du congrès annuel de la FCM qui s'est tenu à Halifax ;

Considérant l'importance fondamentale, pour les membres du conseil de Sainte-Catherine-de-Hatley, du rôle des municipalités sur la scène nationale et de leur contribution essentielle à l'avenir du Canada;

2018-06-854

Il est proposé par : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

De féliciter chaleureusement Mme Vicki-May Ham, mairesse de la Ville de Magog, pour sa nomination à titre de présidente de la Fédération canadienne des Municipalités.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

De souligner son leadership régional et national et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ce nouveau mandat visant notamment la mise en œuvre, à l'échelle locale, de solutions en vue de relever les défis nationaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants sont abordés au cours de la période de questions :

Madame Lina Courtois rappelle à tous la tenue d'une consultation publique, prévue ce jeudi le 7 juin et organisée par le comité culturel, qui sollicite la participation des catherinoises et catherinois dans le cadre de l'élaboration d'une planification stratégique de développement culturel de la municipalité.

Monsieur Michel Langlois, résident de la rue des Lilas, s'informe de la possibilité à ce que la municipalité prenne en charge l'entretien hivernal de la rue en respect du règlement sur les chemins de tolérance. Il exprime également ses préoccupations quant à l'état de la rue et demande qu'elles sont les procédures nécessaires aux fins de municipaliser cette rue.

La demande d'entretien hivernal est prise en note et sera discutée lors de la prochaine séance de travail du conseil. Le maire suggère également, pour ce qui est de la modification d'une rue privée en rue publique, de rencontrer la directrice générale à cet effet.

Madame Joanne Sarazin pose des questions en lien avec la protection de l'environnement.

Madame Geneviève Nault et Monsieur Caron s'informent des prochaines étapes de la reconstruction de la rue du Val Joli et offrent leur collaboration pour la cueillette de données nécessaires à la production de plans et devis.

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 21h20 sur proposition de madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin.

Jacques Demers
Maire

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière